



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives

de l'Université Montpellier 1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 1 - UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150009186

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
UFR-STAPS, Université Montpellier 1, avenue du Pic Saint-Loup, 34090 Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) vise à donner aux étudiants une formation dans divers secteurs de métiers relatifs à l'activité physique et au sport. Elle propose 4 spécialités relatives à des secteurs professionnels différenciés. La première année (L1) est commune à toutes les spécialités. La spécialisation est mise en place à partir de la seconde année (L2).

La spécialité *Activité physique adaptée et santé* (APAS) a pour objectif de former des enseignants intervenants dans les secteurs de l'inadaptation sociale ou de prise en charge de différentes déficiences comportementales, mentales ou physiologiques.

La spécialité *Education et motricité* (EM) a pour finalité de former des spécialistes de l'intervention éducative dans le champ des activités physiques, sportives et artistiques.

La spécialité *Entraînement sportif* (ES) est composée de trois parcours en troisième année (L3) : parcours *Préparation physique et entraînement*, parcours *Force* et parcours *Fonction publique territoriale*. Son objectif est de former des intervenants dans le secteur fédéral et associatif sportif.

La spécialité *Management du sport* (MS) forme des professionnels de la gestion et de l'organisation des activités physiques et sportives dans les différents secteurs d'activité liés au sport. Deux parcours sont proposés en L3 : le parcours *Classique* et le parcours *Fonction publique territoriale*.

Chacune de ces spécialités possède une fiche RNCP. La formation professionnelle y est marquée, et permet aux étudiants d'intégrer le marché de l'emploi après obtention du diplôme.

Une offre complète au niveau master permet une poursuite cohérente d'études pour accéder à un niveau supérieur de qualification.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique correspond aux compétences attendues. La première année est commune aux quatre spécialités. Elle comprend des unités d'enseignement (UE) d'enseignements scientifiques, une part importante consacrée à la pratique et à la théorie des activités physiques et sportives ainsi que des enseignements d'aide à la réussite (méthodologie du travail universitaire, construction du projet personnel et professionnel, orientation et informations sur les métiers et formations). Bien que précoce en L2, le choix d'une spécialisation reste progressif avec un tronc commun scientifique et méthodologique présent à chaque semestre. Les enseignements sont très détaillés dans le dossier. Ils apparaissent généralement très cohérents et en lien avec les différents milieux professionnels. Le contrôle des connaissances est prévu sur le mode terminal et/ou continu en fonction des types d'enseignement. Les procédures sont décrites pour chaque UE, rendues publiques et régulièrement évaluées. Le suivi des compétences est mis en place dès le début de la formation. En L2 et L3, la mise en place d'un portefeuille d'expériences et compétences (PEC) est accolée au stage. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée au moyen d'un double système de questionnaires de l'UFR et de l'établissement. Leur traitement est systématisé.

Dans le cadre de l'aide à la réussite on retrouve les dispositifs habituels mais il n'est pas fait mention explicitement dans le dossier d'informations données aux étudiants en cours de cursus. En L1, on note l'existence du plan réussite en licence : semaine de prérentrée, évaluation du niveau physique et scolaire, réduction des heures de CM au profit des TD, diagnostic des étudiants en difficulté. Les résultats montrent que l'amélioration du taux de réussite (non donné) en L1 est observée pour les seuls étudiants issus des bacs généraux et techniques. Malgré ces dispositifs, la réussite en L1 ne dépasse pas 50 %. Le tutorat d'accompagnement et le suivi personnalisé semblent faire partie du dispositif de soutien pédagogique sans information plus précise dans le dossier. Compte tenu du nombre d'UE mutualisées, les réorientations entre spécialités demeurent possibles jusqu'en L3. La réorientation dans les licences professionnelles de l'UFR est possible, mais il n'est pas fait mention de possibilité de réorientation externe à l'UFR. La mobilité internationale reste encore faible compte tenu des effectifs, mais un effort d'organisation est en cours. Les étudiants salariés et les sportifs de haut niveau font l'objet d'un suivi personnalisé avec mise en place d'un contrat de scolarité. Un dispositif d'accueil est prévu pour les étudiants handicapés avec mise en place d'un contrat pédagogique spécifique. Rien n'est indiqué au sujet de la formation continue. Des stages pré-professionnalisant sont proposés chaque année dès le L1. Deux UE sont organisées en L1 afin d'informer les étudiants sur les parcours et branches professionnelles pour faire émerger un projet personnel, professionnel. Pour chaque spécialité, en L2 et L3, sont mises en place des heures d'enseignement consacrées au PEC.

Quelle que soit la spécialité de L3, la poursuite d'études en master est possible dans l'établissement - ou dans les établissements co-habilités -. Une enquête portant sur 245 étudiants indique que 65 % des étudiants poursuivent un master au sein de l'UFR, en adéquation avec leur projet (taux de réponse 93 %). Parmi les sortants (97 étudiants licenciés en 2012), 56 % sont inscrits en master dans une autre UFR. On ne dispose pas de données permettant d'évaluer le taux de réussite de ces étudiants. Sur les 97 étudiants diplômés en 2012 ayant quitté l'UFR, l'enquête montre un taux d'insertion professionnelle de 39 %. Il n'existe pas d'information plus précise concernant cette insertion professionnelle. Le devenir des étudiants non diplômés ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'équipe pédagogique est organisée sur la base de 3 structures concentriques : bureau, équipe de pilotage, équipe de formation. Sa mission concerne l'évaluation et l'évolution des formations. Le rôle de chaque structure est indiqué de même que les modalités de fonctionnement. L'équipe de formation comprend des représentants étudiants. Il existe un conseil de perfectionnement qui comprend des représentants des professionnels intervenants dans chaque spécialité. La liste des intervenants professionnels figure dans le dossier, mais leur implication dans l'enseignement et le pilotage n'est pas précisée. On peut s'étonner qu'un trop petit nombre de professionnel de santé figure dans cette liste, sans précisions de volume horaire, compte tenu, notamment, de la spécialité APAS. La connaissance de la population étudiante concerne essentiellement les conséquences de la forte attractivité de cette formation : 3583 demandes pour la L1 en 2013 avec 53,8 % des demandes issues d'une autre académie. Ceci a conduit à la mise en place d'une mesure de capacité d'accueil en 2012 pour limiter le nombre d'étudiants admis en L1 à 650. Malgré cela, l'UFR connaît des difficultés (budget, locaux...) pour organiser l'enseignement ce qui se traduit, par exemple, par l'absence d'enseignement des TICE et des langues en L1. Il n'y a pas d'autre information sur les caractéristiques de la

population étudiante. L'autoévaluation s'inscrit dans la démarche qualité initiée et pilotée par le CEVU. En dehors des actions classiques vers le public lycéen, on ne trouve pas mention d'action de valorisation du diplôme.

- Points forts :

- Le suivi de l'étudiant et les dispositifs d'aide à la réussite.
- La mise en place du portefeuille d'expériences et compétences.
- La structuration de l'équipe de formation.
- L'équilibre réalisé entre l'objectif d'insertion professionnelle et celui de poursuite d'études, notamment en master.
- Les dispositifs aménagés pour les publics spécifiques.
- La forte attractivité témoignant de la qualité de la formation.

- Points faibles :

- La forte attractivité conduisant à des effectifs importants, sans rapport avec les moyens de la formation conduisant à limiter certains enseignements en L1.
- L'absence d'enseignement d'ouverture, de passerelle vers d'autres formations.
- L'absence d'information concernant les étudiants en échec.
- L'absence de formation en alternance (déjà soulignée lors de la dernière évaluation AERES).
- Le nombre trop limité de professionnels de santé affichés dans le dossier compte tenu des spécialités.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable que cette formation, déjà de qualité, obtienne les moyens d'assurer totalement sa mission. Le renforcement de l'équipe de professionnels et l'ajout de précisions concernant leur intervention semblent nécessaires.

La mise en place de passerelles vers d'autres formations pourrait permettre d'augmenter le taux de réussite des étudiants.

L'effort, déjà en cours, d'organisation des dispositifs permettant d'améliorer la mobilité internationale est à poursuivre.

La recommandation de mettre en place une formation en alternance reste d'actualité.



# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.